

Perwez, le 15 septembre 2021

Ordre du jour du Conseil du jeudi 23 septembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu jeudi 23 septembre 2021 à 19h30.

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence**. L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

ENERGIE

1. Appel à candidature POLLEC 2020 - Candidature - Décision
2. Plan d'actions Energie et Climat - Convention des Maires - Adhésion - Décision
3. Energie - InBW - Projet de thermographie aérienne - Participation financière - Décision

FINANCES

4. Bons de commande ordinaires sans crédit budgétaire - Ratification
5. Modification budgétaire n°2 - Exercice 2021 - Subventions communales directes et indirectes - Fixation - Proposition - Décision - 2.078.51
6. Budget communal - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°2 - Approbation
7. Centre Public d'Action Sociale - Comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 - Compte budgétaire - Bilan - Compte de résultats - Annexe - Approbation - Décision
8. Centre Public d'Action Sociale - Exercice 2021 - Modification budgétaire n°1 - Services ordinaire et extraordinaire - Approbation
9. COVID-19 - Suppression de la redevance communale pour l'occupation privative temporaire du domaine public par le placement de conteneurs, modules de chantier, cloisons, barrières, échafaudages et dépôt de matériaux ou de matériel - Mesures d'allègements fiscaux dans le cadre de la crise sanitaire actuelle pour les acteurs de l'HoReCa - Exercice 2021 - Information

PATRIMOINE

10. Chapelle Notre-Dame de LOURDES - Chaussée de Wavre entre le 8 et le 10 à PERWEZ - Propriété de la S.A. MATEXI - Cession gratuite à la Commune - Projet d'acte - Approbation

SALLES COMMUNALES

11. Salles communales - Adaptation du règlement de mise à disposition des salles communales - Intégration de la salle « Cure de Malèves »

TRAVAUX

12. Société Publique de Gestion de l'eau (SPGE) - « Yes We Plant » - Proposition d'adhésion à une centrale d'achats de plants et de plantation - Décision
13. Marché de fournitures - Acquisition de décorations de Noël - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
14. Marché de fournitures - Placement d'un système de surveillance au garage communal - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision

SECRETARIAT

Conseil communal du jeudi 23 septembre 2021

SECRETARIAT

15. Intercommunale IMIO - Assemblée générale extraordinaire - Mardi 28 septembre 2021 - Points portés à l'ordre du jour : Modification des statuts - Actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception "inHouse" ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations - Approbation - Décision
16. Bibliothèque le Grimoire d'Eole - Renouvellement de la convention entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL - Approbation - Décision

ENSEIGNEMENT

17. Constitution du Pôle territorial d'intégration du Brabant wallon - Convention - Engagement ferme - Décision

SÉANCE HUIS CLOS

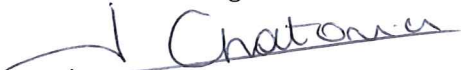
ENSEIGNEMENT

1. Maître spécial de Religion Catholique - Démission - 6 périodes - Décision - Prise d'acte
2. Maître spécial d'éducation physique - Démission - 2 périodes - Décision - Prise d'acte
3. Ecole communale de PERWEZ - Directeur sans Classe - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement - Ratification
4. Ecole communale de PERWEZ - Assistante aux Institutrices maternelles à titre temporaire - Contrat APE - 4/5 temps - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Part-RWFOB046 - Ratification
5. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
6. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 01er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
7. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle immersion en néerlandais à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
8. Ecole communale de PERWEZ - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
9. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes sur fonds propres - Du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021 - Décision
10. Ecole communale de MALEVES - Implantation ORBAIS - Maître d'Education physique à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
11. Ecole communale de MALEVES - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi non-vacant - 1 période - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
12. Ecole communale de MALEVES - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
13. Ecole communale de THOREMABIS-SAINT-TROND - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi non-vacant - 3 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître de psychomotricité à titre temporaire - Emploi non-vacant - 3 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
15. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
16. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au

- plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
17. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
 18. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle en immersion néerlandais à titre temporaire - Emploi non-vacant - 20 périodes - Du 1er septembre 2021 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022 - Remplacement
 19. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES- Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 22 périodes sur fonds propres- Du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021 - Décision
 20. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Maître d'Education physique à titre temporaire - Emploi vacant - 2 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
 21. PO de PERWEZ - Institutrice primaire - Périodes Covid - 22 périodes - Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021
 22. PO de PERWEZ - Maître de EPC - Emploi vacant - 12 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
 23. PO de PERWEZ - Maître de EPC - Emploi vacant - 5 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
 24. PO de PERWEZ - Maître de EPC+ - Emploi vacant - 10 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
 25. PO de PERWEZ - Maître de morale - Emploi vacant - 13 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022
 26. PO de PERWEZ - Maître de Religion catholique - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022

Arrêté par le Collège communal du 13 septembre 2021.

La Directrice générale f.f.,


Émilie CHATORIER



Le Bourgmestre,


Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal
Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.